

DIRECTIVE

Date : 1^{er} juin 2020

Objet : Réouverture progressive – **Rassemblements intérieurs et extérieurs**

MADAME, MONSIEUR,

Étant donné que :

- La parenté et les activités traditionnelles revêtent de l'importance pour les Inuits et favorisent une bonne santé mentale;
- La santé mentale de quelques Nunavimmiuts peut être affectée par la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement;
- Le mode de vie des Inuits, la structure familiale et les interactions traditionnelles doivent être reconnus;
- Il n'y a aucun cas actif de COVID-19 dans la région;

Par conséquent :

1. Les rassemblements sont permis;
2. Les rassemblements extérieurs sont préférables aux rassemblements intérieurs;
3. Les rassemblements extérieurs excédant 25 personnes pourraient faire d'objet d'interventions de la part des autorités publiques pour des raisons de sécurité publique;
4. Cinq visiteurs tout au plus provenant de différents ménages sont autorisés pour les rassemblements intérieurs en PLUS des résidents du ménage visité. Tout rassemblement intérieur excédant cinq personnes pourrait faire d'objet d'interventions de la part des autorités publiques pour des raisons de sécurité publique;
5. Lorsque des personnes ne provenant pas du même ménage se rencontrent, elles doivent garder une distance de 2 mètres les unes des autres;
6. Les personnes provenant de différents ménages ne devraient pas dormir dans la même cabane ou tente;
7. Si, dans un ménage donné, il y a une personne âgée ou une personne souffrant d'une maladie chronique, il faut lui demander la permission avant de rendre visite au ménage. Si la personne accepte, tout visiteur doit porter un masque ou un couvre-visage et rester à 2 mètres de distance de cette personne;



- C. P. 780
Kuuujuaq QC J0M 1C0
Tél. : 819-964-2488, poste 2524